



Privacy Notice

Le secrétariat du Comité des risques difficiles à placer en Accidents du travail (Comité RDPAT) est sensible à la protection des données à caractère personnel. Dans cette optique, le secrétariat du Comité RDPAT s'engage à les protéger et à les traiter avec une attention particulière, en toute transparence et dans le strict respect de la législation en la matière.

L'objectif de cette politique de confidentialité (« Privacy Notice ») est d'informer sur la manière dont le secrétariat du Comité RDPAT collecte, utilise et conserve les données à caractère personnel.

Le Règlement général européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD ou, en anglais, GDPR) s'applique à partir du 25 mai 2018. Cette politique de confidentialité est basée sur cette réglementation.

Assuralia (Union professionnelle des entreprises d'assurances), dont le siège social est établi Boulevard du Roi Albert II, 19 à 1210 Bruxelles, enregistré à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n°407.878.367, est responsable des traitements réalisés dans le cadre du secrétariat du Comité RDPAT.

1. Finalités des traitements

Le secrétariat du Comité RDPAT traite uniquement les données personnelles à des fins spécifiques et bien définies. Ce sera notamment le cas (sans limitation) :

- pour des raisons qui relèvent de l'intérêt légitime afin de pouvoir garantir le meilleur fonctionnement du secrétariat de la convention RDPAT,
- parce qu'elle a obtenu votre consentement (p.ex. cookies),
- dans le cadre de l'exécution d'un contrat,
- pour respecter des obligations légales ou administratives auxquelles il est soumis.

2. Nature des données à caractère personnel traitées par le secrétariat du Comité RDPAT

Le secrétariat du Comité RDPAT traite les données personnelles de manière adéquate, pertinente et limitée dans le cadre de ce qui est prévu par la Convention « Risques difficiles à placer en Accidents du travail ».

Voici un aperçu des données traitées :

- Courtier, intermédiaire (qui introduit la demande) : nom, prénom, téléphone, adresse professionnelle ;
- Personne représentant une entreprise à assurer (responsable) : nom et prénom de la personne responsable (documents de demande d'offre, du mandat pour le courtier/intermédiaire, de données administratives du candidat preneur d'assurance) ;
- Représentant d'entreprise siégeant au Comité des risques difficiles à placer en Accidents du travail ou au sein de sa Commission de tarification et de contrôle : nom, prénom, titre, langue maternelle, adresse email, téléphone, fonction professionnelle,...

3. Nature des traitements opérés

Au quotidien, le secrétariat du Comité RDPAT réalise différents traitements. Ainsi, si vous êtes :

- un courtier, intermédiaire : vos données sont traitées dans le cadre du traitement administratif du dossier d'assurance (contacts professionnels et administratifs inclus) ;
- une personne représentant une entreprise à assurer (responsable) : vos coordonnées sont traitées dans le cadre de la mission de la Convention des risques difficiles à placer en Accidents du travail ;
- un représentant d'entreprise siégeant au Comité des risques difficiles à placer en Accidents du travail ou au sein de sa Commission de tarification et de contrôle : vos coordonnées sont traitées pour le suivi général des activités et des dossiers dans le cadre de l'adhésion de votre entreprise à la Convention « Risques difficiles à placer en Accidents du travail » (incl. administration générale, communication, convocations, etc).

- un visiteur de site Internet :

Vos coordonnées sont utilisées pour améliorer votre expérience de navigation et pour la création de statistiques anonymes concernant la qualité du site.

4. Transfert des données

Afin de protéger vos données, les personnes autorisées à y accéder sont déterminées avec précision en tenant compte de leurs tâches ou activités pour le secrétariat du Comité RDPAT.

Vos coordonnées ne seront jamais transmises à des tiers sans votre consentement.

5. Durée de conservation des données

Le secrétariat du Comité RDPAT traite vos données personnelles pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au respect des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Après la réalisation de cette finalité, ces données sont supprimées.

Les données traitées sont conservées :

- représentant d'entreprise siégeant auprès du Comité des risques difficiles en Accidents du travail ou de sa Commission de tarification et de contrôle : durée de la relation professionnelle, mission ou mandat prolongé de tout autre délai de conservation qui serait imposé par la législation ou la réglementation applicable.
- courtier, intermédiaire (qui introduit la demande) : les données traitées sont conservées durant la durée du contrat prolongée de 2 ans (archivage administratif).
- une personne représentant une entreprise à assurer (responsable) : les données traitées sont conservées durant la durée du contrat prolongée de 2 ans (archivage administratif).

6. Protection des données

L'accès à vos données à caractère personnel n'est autorisé qu'aux seules personnes pour lesquelles ces données sont nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches au sein du secrétariat du Comité RDPAT. Ces personnes sont tenues à une obligation stricte de confidentialité et doivent respecter toutes les prescriptions techniques et organisationnelles prévues pour assurer la sécurité des données.

A ce sujet, Assuralia a mis en place des moyens techniques pour garantir la sécurité et l'intégrité de son infrastructure (au sens large) afin e.a. de garantir la protection de vos données à caractère personnel.

7. Droits

Vous avez un droit d'accès aux données qui vous concernent et vous pouvez toujours les **consulter**. Vous pouvez ainsi demander :

- si nous traitons ou non des données à caractère personnel vous concernant,
- dans quels buts nous les traitons,
- quelles catégories de données sont traitées,
- à quelles catégories de destinataires elles sont communiquées,
- leur durée de conservation,
- des informations quant aux droits que vous pouvez exercer (rectification, effacement, ...) ou de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données,
- l'origine des données traitées.

Si vous constatez que, malgré tous nos efforts, vos données sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander de les **rectifier**, corriger ou actualiser.

Dans certains cas, la législation vous permet de faire **supprimer** vos données à caractère personnel ou encore demander la **limitation** de leur traitement.

Enfin, dans certains cas, vous avez le droit d'obtenir que les données à caractère personnel que vous nous avez fournies vous soient transmises ou soient transmises directement par le secrétariat du Comité RDPAT à un autre responsable du traitement (**portabilité**), à condition que cela s'avère techniquement possible.

Vous pouvez exercer vos droits en prenant contact soit via l'adresse privacy@assuralia.be soit en contactant l'Information Security Officer d'Assuralia. Il vous sera demandé de prouver votre identité.

Le secrétariat du Comité RDPAT traitera les demandes dans les délais prévus par le règlement.

8. Contact

Vous pouvez exercer vos droits en prenant contact via :

Courrier postal	secrétariat Comité Risques difficiles à placer - Accidents du Travail Demande de renseignements personnels (confidentiel) Boulevard du Roi Albert II, 19 1210 Bruxelles
Adresse électronique	privacy@assuralia.be

Le secrétariat du Comité RDPAT traitera les demandes dans les délais prévus par le règlement.

Vous trouverez également toute information complémentaire en consultant l'Autorité de protection des données à l'adresse (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>) vers qui, le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation.

9. Modification

Le secrétariat du Comité RDPAT se réserve le droit d'adapter à tout moment cette Privacy Notice, et ce, conformément au Règlement général sur la protection des données. Toute modification de la présente Privacy Notice fera l'objet d'une information spécifique via le site www.ao-comite-at.be, par le biais d'un onglet spécialement dédié.
